

ANNEXE

N° /SAS/L

au Rapport Mensuel du 20/9/58I.6 IMPLANTATION DE LA S.A.S.Installation définitive du Bordj :

L'autorisation sollicitée par le Chef de la S.A.S. de contacter un entrepreneur de son choix en vue d'un accord de gré à gré, a été accordée.

La somme de travail à accomplir n'a pas permis au Capitaine de se rendre à SIDI-BEL-ABBES où M. FERNANDEZ avait manifesté un certain intérêt pour réaliser ces constructions. Il pense s'y rendre avec le Lt LE BIHAN après le référendum.

Installation provisoire : Aucun changement .

II.- PERSONNEL : Aucune remarque - Le personnel donne satisfaction.

III.- INSTALLATION MATERIELLE

La difficulté majeure réside dans le fait qu'il est extrêmement difficile de trouver des logements pour le personnel attaché civil des S.A.S.

IV.- FONCTIONNEMENT DES S.A.S.

Difficultés rencontrées : R.A.S.

